



## *Municipalité de Cayamant*

**LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT** est à la recherche d'un opérateur de machinerie – journalier.

**STATUT :** 1-Poste temporaire – **période hivernale**

### **RÉSUMÉ DE LA FONCTION**

Sous l'autorité du contremaître de la voirie et de la direction générale de la municipalité.

### **PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :**

- Conduire les différentes machineries de la municipalité
- Effectuer des travaux sur les chemins, rues et terrains de la municipalité
- Faire l'inspection des véhicules et équipements de la municipalité tous les jours et tenir un registre journalier de ces inspections.
- Faire le transport des matériaux.
- Rapporter toutes anomalies sur les chemins, terrains, infrastructures, véhicules et/ou équipements au responsable de la voirie.
- Lors de la période hivernale, le titulaire doit faire le déblaiement et sablage des chemins municipaux - heures et jours irréguliers.
- Effectuer diverses tâches d'entretien légères en mécanique sur les véhicules
- Et toutes autres tâches.

### **EXIGENCES DU POSTE :**

- Permis de classe 3;
- Une carte de sécurité pour les chantiers de construction est considérée comme un atout;
- Toute autre expérience sera considérée;
- Une connaissance dans les travaux de voirie municipale serait un atout;

### **AUTRES EXIGENCES :**

- Bonne forme physique;
- Autonomie;
- Sens des responsabilités;
- Intégrité;
- Assiduité, ponctualité et polyvalence.

**SALAIRE :** selon l'échelle salariale en vigueur.

**Horaire :** L'horaire normal de 40h semaine – les heures peuvent varier et être étalées les soirs et fins de semaine. Appelé à travailler sous des conditions climatiques particulières selon les tâches.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 25 novembre 2020 à 12h00 au bureau municipal, au **6, ch. Lachapelle, Cayamant, Québec, J0X 1Y0**, ou par **télécopieur 819-463-4020** ou par **courriel au [info@cayamant.ca](mailto:info@cayamant.ca)**

**Seuls les candidats retenus seront contactés.**

---